

Concours de Nouvelles

Dans le cadre du prochain Festival Littéraire « Lire en Bastides », qui se déroulera les 24 et 25 août 2019, l'association Lire et Relire organise un concours de Nouvelles qui sera ouvert du vendredi 1^{er} mars au samedi 15 juin 2019 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Après la date du 15 juin, les nouvelles ne seront plus acceptées.

Le concours est ouvert à tous les auteurs de plus de 18 ans. Les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à participer. Une seule nouvelle par participant sera acceptée.

La nouvelle devra être inédite, libre de droits et écrite en français. Le thème est libre. Les cinq nouvelles retenues seront publiées dans un recueil, dont 20 exemplaires seront offerts à chacun des lauréats.

Le texte devra faire preuve d'originalité, respecter l'orthographe et la grammaire. Il sera présenté sur feuilles A4 paginées, au format Traitement de Texte Word, police Times New Roman, Corps 12, Interligne 1,5, **20 000** caractères maximum espaces compris et être exempt de signature ou de tout autre signe distinctif. Le nombre de caractères sera indiqué à la fin de la nouvelle.

Chaque candidat enverra son texte en deux exemplaires :

☒ un par courrier postal à :

Médiathèque Edgar La Selve

Avenue Général Leclerc

24150 LALINDE

Avec le tapuscrit anonyme, ni agrafé, ni relié, mais comprenant un titre **et** une fiche distincte reprenant le titre de la Nouvelle, les coordonnées de l'auteur (Nom, prénom, adresse, N° de téléphone, e-mail) et la mention signée :

« J'autorise l'association Lire et Relire à publier la présente nouvelle ».

✉ un par courrier électronique à l'adresse suivante :

mediatheque@ville-lalinde.fr

en précisant en objet « Concours de Nouvelles 2019 »

en mentionnant dans le message les coordonnées de l'auteur

et, annexé en Pièce Jointe, le texte avec le titre en nom de fichier numérique.

Un mail de confirmation sera adressé à chaque participant.

Les tapuscrits ne seront pas rendus.

Le jury est constitué de membres de l'association, de représentants de la ville, de professionnels du livre et de lecteurs amateurs. Le nombre des participants doit être impair. Le président est un des membres désigné par ses pairs. Le jury est souverain : sa décision est sans appel. Il se réserve également le droit d'annuler le concours si le nombre de participants ou la qualité des textes ne sont pas suffisants.

La proclamation des lauréats aura lieu lors du Festival « Lire en Bastides » et paraîtra sur le site de l'association. Les lauréats seront prévenus par téléphone ou courrier électronique et leur prix leur sera remis le jour de la proclamation. Celle-ci fera l'objet d'une animation au cours de laquelle les participants au concours pourront lire toute ou une partie de leur œuvre.

Le fait de poser sa candidature implique pour les concurrents l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs et financeurs de diffuser, éditer, et utiliser leur texte par tous les moyens traditionnels ou électroniques pendant un an sans aucune perception de droits par l'auteur, y compris la vente du recueil.

Cependant, l'auteur demeure propriétaire de son œuvre et recevra vingt exemplaires de l'édition d'un ouvrage de 64 pages au format 15 x 21 cm, réunissant les cinq nouvelles lauréates du concours.